

Entrée en vigueur de lois

Gouvernement du Québec

Décret 1124-2007, 12 décembre 2007

Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (2006, c. 4)

— **Entrée en vigueur de certaines dispositions**

CONCERNANT l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants

ATTENDU QUE la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (2006, c. 4) a été sanctionnée le 19 avril 2006;

ATTENDU QUE l'article 80 de cette loi prévoit que les dispositions de celle-ci entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement;

ATTENDU QUE le décret numéro 856-2006 du 20 septembre 2006 a fixé la date d'entrée en vigueur de cette loi au 6 novembre 2006, à l'exception des articles 1 à 6, 9 à 11, 15, 30 à 70 et 72 à 78;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer l'entrée en vigueur de certaines dispositions de cette loi aux fins de permettre au Conseil des appellations réservées et des termes valorisants d'agir conformément à la Loi sur les appellations réservées (L.R.Q., c. A-20.02) en lieu et place d'un conseil formé en vertu de cette loi;

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre au gouvernement de prendre, le cas échéant, des règlements pour l'application de cette loi;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer au 31 décembre 2007 la date d'entrée en vigueur des dispositions des paragraphes 1^o et 2^o de l'article 9, du paragraphe 5^o de l'article 9 dans la mesure où il concerne les appellations réservées, de l'article 58 et de l'article 74 de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

QUE les dispositions des paragraphes 1^o et 2^o de l'article 9, du paragraphe 5^o de l'article 9 dans la mesure où il concerne les appellations réservées, de l'article 58 et de l'article 74 de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (2006, c. 4) entrent en vigueur le 31 décembre 2007.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49181